

Diminution de temps de travail et de salaire

Par GAUDICHEAU, le 12/05/2009 à 14:54

Bonjour,

Je travail pour un groupement de Kiné en tant que standardiste A domicile vu mon handicap Cotorep Cat C. Mon contrat CIE (CDI à commencer le 15/02/07 sur une base de 20 h / semaine) depuis début 2008 je suis passé à 30 heures / semaine sans avenant et sur accord oral. Sur ma fiche de salaire sont stipulées mes 130 h mensuelles. Aujourd'hui pour raison budgetaire, ils veulent me repassé à 20 heures semaines. Ont ils le droit de faire cela ? Sachant que les frais d'électricité et de matériel informatique sont à ma charge depuis le début. Quel sont mes recours pour ne pas perdre de salaire ? Merci pour votre réponse